LE RESPONSABLE DE SALLE

Extrait des statuts et règlements de la Ligue des Pays de la Loire page n°66

Le **« responsable de salle et de l’espace de compétition »** met en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d’une rencontre officielle au sein de l’installation sportive considérée.

**Il se met en contact avec les équipes participantes** et organise leur séjour dans l’installation.

**Il se met en contact avec les arbitres et tout officiel**, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu’à leur départ de l’installation (à leur demande, jusqu’à leur véhicule).

Il doit également :

* Conduire, en amont, les opérations nécessaires au bon déroulement du match,
* Assurer l’adéquation des équipements avec les exigences de la compétitions,
* S’assurer du respect de la règlementation de la salle concernant l’utilisation de colle ou résine,
* Garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
* Disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.

**Le cas échant, le responsable de salle rend compte, auprès des instances concernées**, des difficultés qu’il a rencontrées pour exercer sa mission.

**Défaillance du « responsable de salle et de l’espace de compétition »**

* En cas d’absence de responsable de salle sur la feuille de match, le club est sanctionné d’une pénalité financière.
* En cas d’incapacité du responsable de salle à remplir sa mission, le match peut être momentanément ou définitivement interrompu.

LE RESPONSABLE DE SALLE

Son rôle et ses compétences

**Avant le match :**

* Il installe les bancs pour les 2 équipes, la table de marque et les buts
* Il allume l’ordinateur (code 85170) et lance la feuille de match si le coach n’est pas présent
* Il met le brassard « responsable de salle » mis à disposition dans la pochette de match
* Il « habille la salle » en accrochant les labels
* Il fournit les vestiaires à l’équipe adverse et aux arbitres, et à la clé pour les fermer.
* Il peut mettre la sono pendant l’échauffement
* Il aide à la mise en place du bar

**Pendant le match :**

* Il reste à proximité de la table et visible des bancs et du public
* Il interdit la venue de personnes des tribunes sur le terrain, pendant la rencontre
* Il peut être appelé par l’arbitre, à propos d’une attitude gênante dans les tribunes
	+ - Il doit, alors, aller voir les personnes concernées et de manière diplomate et sans envenimer les choses, leur demander de cesser
		- Si cela continue, un second avertissement, en précisant qu’il risque de pénaliser l’équipe qu’il est venu encourager, car il y a des risques de rapports disciplinaires
		- Ensuite si cela dégénère, appeler le président du club (0663604265), et la police municipale (0251318635) ou la gendarmerie (17)
* Il peut appeler les secours pour un blessé, Samu : 15

**Après le match (s’il y a un autre match ensuite) :**

* Il reste à disposition de l’arbitre si celui-ci demande à être accompagné jusqu’à son véhicule.
* Il peut être amené à fournir les vestiaires à l’équipe adverse et aux arbitres de la prochaine rencontre
* Son rôle s’arrête lorsque le responsable de salle du match suivant est arrivé. Il lui donne le brassard

**Après le match (dernier match de la journée) :**

* Il ramasse les bancs, les bouteilles vides, les drapeaux et range la table de marque à l’aide des personnes chargées de faire la table du match.
* Il reste à disposition de l’arbitre si celui-ci demande à être accompagné jusqu’à son véhicule. Son rôle ne s’arrête que lorsque les équipes et l’arbitre sont partis.
* Il doit avertir le président du club s’il y a un incident (0663604265)